

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1922)

Heft: 2-4

Artikel: A nos artistes

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-625182>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de toute nécessité que de certaines sommes soient réservées pour la décoration artistique dans le devis des bâtiments publics, soit de la Confédération, soit des cantons, soit des villes et communes. Ces sommes seront à l'abri de toute restriction et la décoration artistique d'un bâtiment sera ainsi assurée. L'assemblée a chargé son comité de faire valoir cette proposition.

Les Bourses de 1922.

Voici les noms des artistes qui ont obtenu une bourse du Conseil fédéral: *Peintres*: Barraud, Gustave, Genève; Clénin, Walter, Wabern; Dinant, René, Genève; Brügger, Arnold, Meiringen; Gualtiero, Colombo, Lugano; Matthey, Paul, Genève; Meylan, Henri, Sentier; v. Stürler, Rudolf, Adelboden; Wyss, Paul, Bâle; Bick, Edouard, Zurich. *Dessinateurs*: Pauli, Fritz, Zurich; Zeller, Eugen, Hirzel (Zurich). *Sculpteurs*: Bernasconi, Mario, Pazaldo; Baud, Paul, Genève; Wermuth, Anna, Burgdorf.

Prix d'encouragement.

La commission fédérale des arts appliqués propose cette année de ne pas accorder de subsides mais en revanche d'affecter une somme de 3500 francs à des prix d'encouragement allant de 3 à 600 francs chacun. Le Conseil fédéral a approuvé cette proposition. Sur 23 concurrents, 7 ont obtenu des prix: Marie Kocan, Ringgenberg; Albert Lothar, Bâle; Germaine Glitsch, Genève; Walter Käch, Munich; Werner Morf, Zurich; Percival Perret, Genève; Juliane Vautier, Lausanne.

A nos artistes.

Le «*Nebelspalter*», le journal humoristique et bien connu de Zurich, a pris un nouvel essor sous la direction de l'excellent homme de lettre Paul Altheer. Nous communiquons avec plaisir à nos collègues que le «*Nebelspalter*» adjoindra à son état-major d'excellents dessinateurs et écrivains d'autres artistes suisses qui s'intéressent à cette entreprise méritoire. Tous ceux de nos collègues qui se croient de l'esprit du «*Nebelspalter*» ressuscité veuillent bien s'adresser directement à M. Paul Altheer, Scheuchzerstrasse 65, Zurich.